

Dans une bonne école, on lui aurait lavé la bouche avec du savon à lessive. Mais savez-vous ce qui est arrivé à M. Mills? Il a été nommé membre de cette institution pourrie, non réformée et inchangée, mais jamais plus on ne l'a entendu employer un pareil langage. J'imagine que cela ne surprend personne car il y en a eu beaucoup d'autres cas comme celui-là depuis le temps.

Puisque le sénateur Frith a déjà fait un si bon travail, ma leçon d'histoire sera très courte. Il a tout préparé pour moi. En 1887, les provinces sont intervenues lors d'une réunion qui a eu lieu à Québec, la Conférence des provinces du Dominion. Cet événement était dominé par une bande de libéraux terriblement combattifs. Ils n'aimaient pas le Sénat de John A. Macdonald et ils n'aimaient guère plus son gouvernement. Plus tard, en 1893, le Parti libéral tenait un immense congrès à Ottawa, pas très loin de l'endroit où nous nous trouvons actuellement. Il voulait reprendre le pouvoir et il a vu lui aussi dans la réforme du Sénat une occasion de se gagner des votes. Il a donc promis de réformer le Sénat. Le Parti libéral a été élu trois ans plus tard et il est demeuré au pouvoir pendant 15 ans. La seule réforme que ce parti ait vraiment entreprise à l'époque fut de nommer 80 sénateurs libéraux.

En 1911, les conservateurs de sir Robert Borden ont été portés au pouvoir. Après cela, il y a eu une période d'incertitude aux élections de 1920 et de 1925. En 1926, M. King a formé le gouvernement et il a hérité d'un Sénat qui ne lui plaisait pas du tout. Les gouvernements n'aiment pas les Sénats qui bloquent leurs projets de loi. MacKenzie King était exaspéré et, d'après le professeur Blair Neatby, il était toujours vexé par la tendance des sénateurs à faire preuve d'impartialité quand cela les encourageait à voter contre les lois du gouvernement. Je suppose que, dans des termes moins classiques, on dit la même chose des sénateurs d'aujourd'hui.

Mais c'est au cours de ma vie qu'il y a eu le plus de commentaires sur la réforme du Sénat. Au cours des années Trudeau, il y a eu 15 programmes ou recommandations concernant la réforme du Sénat. Je suis certain que les sénateurs les connaissent très bien. Elles sont venues de comités mixtes, de comités du Sénat, de comités de la Chambre des communes, d'hommes sages de diverses assemblées législatives—le Parti conservateur et les libéraux du Québec ont fait des recommandations—de chambres de commerce, de Canada West et d'autres organisations. Quand le dernier groupe de sauveteurs et de savants se sera formé en commission, j'attendrai son rapport avec impatience pour voir laquelle de ses recommandations n'a pas déjà été formulée par les 15 ou 16 autres organisations que je viens de mentionner.

• (1720)

La crédulité sera mise à rude épreuve si on dit quelque chose qui n'a pas déjà été dit. Nous ne devons jamais dire «jamais». Jamais, c'est très long.

Le sénateur Frith a touché au cœur de notre problème, si le terme «problème» n'est pas trop fort. M. Peyton Lyon a rédigé un article très concis sur les tensions internes qui entourent la notion de Sénat trois «E». Il est plus facile d'accepter un Sénat élu qu'un Sénat égal et efficace. Lors du discours que le président des États-Unis a prononcé devant les deux Chambres réunies, notre président a fait remarquer que, lorsque la Chambre haute américaine est devenue une Chambre élue, le

pouvoir relatif de la Chambre des représentants s'en est trouvé diminué. Il a dit habilement que certains députés de la Chambre des communes devraient peut-être en tenir compte. La Chambre a peut-être le sentiment qu'un Sénat élu et puissant tirerait son pouvoir du fondement des Communes. Les politiques, hommes et femmes, n'ont pas l'habitude de céder leur royaume de parité, d'importance et de pertinence. Quoi qu'il en soit, l'avenir nous le dira.

Ce qui distingue la Chambre des communes du Sénat a trait au pouvoir—celui de tenir les cordons de la bourse, et celui qui concerne toute la question de confiance. Si le Sénat était élu, tirant son appui de l'électorat, resterait-il les bras croisés, privé du droit de tenir les cordons de la bourse? S'il obtenait le droit de participer à l'élaboration du budget, l'étape suivante, la question de confiance, ne serait-elle pas beaucoup plus rapprochée qu'elle ne l'est actuellement?

Le sénateur Roblin affectionne particulièrement l'image des deux rois d'Israël. Nous allons sûrement devoir y faire face un jour. Je ne sais pas quoi penser de l'élément «efficace» du Sénat trois «E». Je présume que ce Sénat-ci, qui est toujours non réformé à bien des égards, pourrait devenir plus efficace. Si on entend par là aussi puissant que la Chambre des communes, nous allons évidemment avoir des difficultés avec cette dernière. Si on veut dire plus puissant, portant un peu atteinte au pouvoir de l'exécutif, nous nous retrouverons dans des difficultés encore pires. J'espère être ici assez longtemps pour voir comment le Sénat trois «E» s'en tirera au cours de ce dernier examen sérieux dont il fera l'objet et qui aura lieu en temps opportun, peut-être d'ici cinq ans.

La proposition que l'on peut le plus difficilement imaginer mise en œuvre, est celle que l'Île-du-Prince-Édouard s'est vu refuser en 1865, et c'est celle sur l'égalité. L'idée est attrayante, mais elle sera difficile à imposer après 125 ans. Si nous avons été familiarisés avec l'idée, nous aurions pu nous y adapter. Les Américains qui ont un système très différent du nôtre, n'ont pas de problème de confiance. Les Australiens, pour leur part, en ont eu, selon certaines critiques, et éprouvent quelques difficultés parce que leur chambre haute est en ce moment trop forte. J'ignore si le sénateur Frith, sur son chemin de Damas, sera d'accord, mais c'est un aspect du problème.

Le sénateur Frith: Je suis d'accord. Les sénateurs australiens peuvent bloquer les crédits et, dans certains cas, sans aller eux-mêmes en élections, forcer la Chambre des représentants à déclencher des élections.

Le sénateur Macquarrie: C'est juste.

Le sénateur Frith: Quelque chose ne va pas.

Le sénateur Macquarrie: C'est pourquoi une formule n'a jamais pu être arrêtée. Ceux et celles qui ont fait partie de ces comités—et notre Président *pro tempore* en a présidé un—n'étaient pas bêtes. S'il y avait eu une solution simple, ils l'auraient trouvée. J'imagine mal un Sénat comptant 6, 10, 12 ou 15 sénateurs pour représenter chaque province. Je ne crois pas que le Québec voudrait passer de société distincte à société diminuée. J'imagine facilement comment les Québécois se sentiraient. Il serait insensé de penser qu'ils l'accepteraient.

En fait, l'une des études majeures faites il y a quelques années présentait un scénario où le Québec améliorerait sa position au sein de la chambre haute. Imaginer que nous